

Pour plus d'informations sur les préalables d'admission visitez notre site WEB : www.brebeuf.qc.ca

Merci au service des communications du Collège André-Grasset d'avoir partagé ce concept visuel.

PROCESSUS D'ADMISSION

Documents à téléverser via le portail d'admission créé lors du dépôt de votre demande d'admission

NÉ



SEC. 4 ET 5 AU :



Système québécois → **A + B**

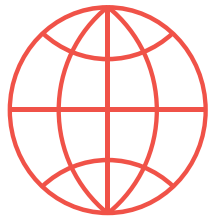


Système français au Québec → **A + B1**



Études Hors Québec → **A + B2**

NÉ HORS CANADA RÉSIDENT PERMANENT CITOYEN CANADIEN



SEC. 4 ET 5 AU :



Système québécois → **A + B + C + D**



Système français au Québec → **A + B1 + C + D**



Études Hors Québec → **A + B2 + C + D**

NÉ HORS CANADA ÉTUDIANT INTERNATIONAL



SEC. 4 ET 5 AU :



Système québécois → **A + B + E**



Système français au Québec → **A + B1 + E**



Études Hors Québec → **A + B2 + E**

LÉGENDE

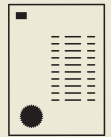
A Certificat de naissance



B Nous importons vos résultats scolaires (aucun bulletin requis)

B1 Aviser votre établissement scolaire de nous faire parvenir vos bulletins (nous avons une entente avec Stanislas et Marie-de-France)

B2 Copies des relevés de notes des deux dernières années complétées de même que les résultats partiels de l'année en cours. Les documents doivent être numérisés et combinés dans **un seul fichier PDF** - les photos sont refusées.



Si votre demande est acceptée, vous devrez fournir les originaux avant le premier jour de classe.



OU



C Une copie recto-verso de votre carte de citoyenneté canadienne OU de votre carte de résidence.

D Carte RAMQ (Régie de l'assurance maladie du Québec) d'un de vos parents ou CSQ (certificat de sélection du Québec) de l'étudiant



OU



ET



E Si vous êtes accepté.e, vous devrez faire les démarches auprès des gouvernements pour obtenir un Certificat d'acceptation du Québec et un permis d'études canadien. Une lettre de confirmation de la registraire sera requise pour la demande de ces deux documents.